

Inspection climatisation :

Obtenir son certificat de compétences



Mise en place dans le cadre de la directive européenne n°2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments visant à réduire la consommation d'énergie et limiter les émissions de CO₂, la réglementation prévoit désormais que les personnes physiques réalisant l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts détiennent un certificat de compétences.

► Comment obtenir votre certificat de compétences ?

Délivrée à l'issue d'une certification initiale en deux étapes comprenant un **examen théorique** présenté sous forme de QCM et un **examen pratique** de mise en situation individuelle d'inspection, cette certification est valable 5 ans.

Durant ces cinq années, des opérations de surveillance sont menées :

- supervision annuelle de rapports,
- supervision lors d'une visite sur site, en année 3,
- procédure de re-certification, en année 4.

Le processus de certification est identique quelque soit le niveau de certification choisi, seul le contenu des examens théorique et pratique diffère.

L'ensemble des textes réglementaires relatifs à la délivrance des certificats de compétences est disponible sur notre site Internet : www.sqi-certification.fr

Deux niveaux de certification :

- systèmes simples (puissance frigorifique nominale utile comprise entre 12kW et 100kW)
- systèmes simples et complexes (puissance frigorifique nominale utile supérieure à 100kW).

► Quelques repères

Les arrêtés prévoient que la réalisation des inspections périodiques aient lieu :

- dans le courant de l'année civile suivant le remplacement ou l'installation d'un nouveau système de climatisation ou d'une pompe à chaleur réversible
- dans un délai de 2 ans à compter de la parution du décret pour les systèmes centralisés, les pompes à chaleur réversibles et les pompes à chaleur sur boucle d'eau réversibles dont la puissance frigorifique nominale utile est supérieure à 100 kilowatts
- dans un délai de 3 ans à compter de la parution du décret pour l'ensemble des autres systèmes de climatisation et les pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique nominale utile est supérieure à 12 kilowatts.

Le contenu technique de l'inspection sera axé autour de cinq points clés : l'inspection documentaire, l'évaluation du rendement du système, l'évaluation de son dimensionnement, la formulation de recommandations et la matérialisation du rapport d'inspection.

► L'offre SQI

SQI, organisme certificateur filiale du groupe Socotec, vous propose une offre performante, claire et sans surprise qui vous permettra d'obtenir votre certificat de compétences en toute sérénité.


- **Un prix toujours performant** pour un budget maîtrisé : avec un tarif unique et compétitif, vous gérez les étapes de votre certification à votre rythme.
- **Un engagement serein** : nos équipes commerciales vous accompagnent tout au long des différentes étapes d'obtention de votre certification avec une grande disponibilité.
- **Un parcours simple** qui vous permet de mettre toutes les chances de votre côté en valorisant vos compétences.
- **Un dispositif éthique** : imprégné de la culture d'objectivité du groupe Socotec, le dispositif SQI fait appel à des évaluateurs indépendants. Leur indépendance est notamment garantie par le fait que 80% d'entre eux n'ont aucun lien avec Socotec.
- **Un réseau proche de chez vous** : SQI assure une couverture nationale de proximité.
- **Un partenaire de confiance** : choisir le groupe Socotec, c'est confier votre certification à un professionnel reconnu et en faire un atout pour développer votre activité.
- **Une grande réactivité** : notre site Internet mis à jour régulièrement, vous permet de vous informer sur les nouveautés réglementaires relatives à votre activité.

Choisir SQI, c'est avant tout la garantie d'une prestation de qualité et d'un accompagnement personnalisé dans toutes vos démarches.



SOCOTEC QUALIFICATION INTERNATIONAL

89 / 93 avenue Paul Vaillant Couturier
94250 GENTILLY
Tél. : 01 41 98 09 49
Fax : 01 41 98 09 48
sqi@socotec.fr
e-mail : sqi.fluides-frigorigenes@socotec.fr

une entreprise du groupe  **SOCOTEC**